

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1348

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve et M. Dive

ARTICLE 22 BIS

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Supprimer les alinéas 4 et 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'un gage inutile.